Réf. Farde e-Assemblées : 2622649

N° OJ : **71**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : CQD n°18 - Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers : Opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- 3e édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Evaluation des dossiers de candidature.- Rapport du comité d'avis.- Sélection et notification des projets lauréats.- Octroi des subsides.- Dépenses.- Dossier de référence 2024/2695.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 27 mai 2024 d'adopter le règlement du 3ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que l'appel à projets a été lancé le 3 juin 2024 (deadline le 30/09/2024), avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :

• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant que conformément à l'article 5 du règlement de l'appel à projet : "tout porteur de projet doit consulter au minimum une fois l'équipe du CQD Héliport-Anvers avant l'introduction dudit projet (sous peine de non-éligibilité de ce dernier)" ;

Considérant que les 11 porteurs de projet ont rencontré la coordinatrice des projets socio-économiques du CQD et ont suivi des séances d'accompagnement avec celle-ci, leurs projets se sont vus être éligibles pour être évalués par le comité d'avis ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni le 10 octobre 2024 afin d'évaluer les 11 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le comité d'avis considère que 10 propositions sur les 11 reçues répondent aux objectifs prévus au règlement et sont sélectionnés, représentant un subside total de 52.900 EUR, réparti comme suit :

- 9.650 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes physiques :

- 6.700 EUR pour « Elite Future Champions » par Pedro Dilu Wetuvanga ;
- 1.950 EUR pour « [e]magine » par Victor Frenay ;
- 1.000 EUR pour « Iedereen danst » par Maximiliane Verlaak ;

- 43.250 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :

- 6.900 EUR pour « Le nord danse » par l'asbl BULTURK Association pour l'éducation, la culture et les arts (n° entreprise 1008.572.445) ;
- 6.600 EUR pour « Tiss'Ages » par l'asbl Habitat et Rénovation (n° entreprise 0443.559.917) ;
- 7.000 EUR pour « Madame Georgette » par l'asbl Coucou Mamy (n° entreprise 1001.195.002) ;
- 5.750 EUR pour « Noordwijk Droomwijk » par l'asbl Basisschool Klavertje Vier (n° entreprise 0739.710.815) ;
- 7.000 EUR pour "Maxi Gasap" par l'asbl La Ferme du Parc Maximilien (n° entreprise 0446.485.159) ;
- 6.500 EUR pour « Hélidrums 2.0 » par l'asbl Salamba (n° entreprise 1002.310.403) ;
- 3.500 EUR pour « C'est pas dit » par l'asbl La Plum (asbl en cours de création) ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% des subsides octroyés conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :

Le principe d'accorder un subside de 52.900,00 EUR aux lauréats du 3ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers », est adopté.

Article 2 :

La liste des subsides nominatifs du budget 2024, pour les avances de 80% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :

Article 93022/33101 :
- Pedro Dilu Wetuvanga : 5.360 EUR ;
- Victor Frenay : 1.560 EUR ;
- Maximiliane Verlaak : 800 EUR ;

Article 93022/33202 :
- asbl BULTURK Association pour l'éducation, la culture et les arts (n° entreprise 1008.572.445) : 5.520 EUR ;
- asbl Habitat et Rénovation (n° entreprise 0443.559.917) : 5.280 EUR ;
- asbl Coucou Mamy (n° entreprise 1001.195.002) : 5.600 EUR ;
- asbl Basisschool Klavertje Vier (n° entreprise 0739.710.815) : 4.600 EUR ;
- asbl La Ferme du Parc Maximilien (n° entreprise 0446.485.159) : 5.600 EUR ;
- asbl Salamba (n° entreprise 1002.310.403) : 5.200 EUR ;
- asbl La Plum (asbl en cours de création) : 2.800 EUR ;

Article 3 :

La dépense est financée par un subside.

Annexes :

PV du comité d’avis (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Tableau d'évaluation (BIL) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Règlement de l'appel à projets (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)